

CAP EMPLOYÉ DE VENTE SPÉCIALISÉ

Option A : produits alimentaires

Option B : produits d'équipement courant

Rappel de la définition de l'épreuve EP1

L'évaluation des acquis des candidats s'effectue sur la base d'une épreuve ponctuelle terminale (pratique et orale) qui prend appui sur le dossier professionnel préparé par le candidat et sur une prestation de vente.

Il s'agit d'évaluer tout ou partie d'une activité de vente (en vente et accompagnement de la vente) suivie d'un entretien avec les membres de la commission d'interrogation (un professeur de vente et un professionnel en principe ou, à défaut, un second professeur de vente).

L'épreuve se réalise, en fonction des possibilités locales, sur les lieux de vente, lieux de stage ou d'apprentissage, ou d'activité professionnelle du candidat. Elle se déroule ainsi :

- Une prestation de vente : de 10 à 15 minutes : un membre de la commission d'interrogation tient le rôle du client. Le candidat doit déceler les besoins, les motivations et les mobiles d'achat du client, adapter l'argumentation, conclure l'entretien de vente, et éventuellement procéder aux opérations complémentaires et effectuer quelques calculs ;
- Un entretien de 15 minutes sur la prestation réalisée et sur les deux argumentaires présentés dans le dossier.

Au début de l'épreuve, les membres de la commission se concertent et définissent les modalités pratiques. Ils déterminent les activités à réaliser (en vente et accompagnement de la vente) et les questions à poser à partir du dossier présenté.

Vérifications à effectuer :

- | Partie administrative : | Oui | Non |
|--|--------------------------|--------------------------|
| - Attestation sur la durée des périodes de formation | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| ou | | |
| - Attestation relative à l'activité salariée | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

**Si la partie administrative et ou commerciale est absente,
l'épreuve ne peut être notée
et le diplôme ne peut être délivré : INDIQUER NV dans
la case TOTAL**

- | Partie commerciale : | Oui | Non |
|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| - Fiche argumentaire n° 1 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| - Fiche argumentaire n° 2 | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

Pénalités

1 fiche absente..... Enlever 10 points à la note sur 20

Les 2 documents demandés absents.. Noter NV

Le manque de soin, la médiocrité du contenu des fiches donneront lieu à une pénalisation comprise entre - 1 et - 5 points